



SERVICE A LA PERSONNE L'AVANTAGE FISCAL **POUR** **LES PROFESSIONNELS**

" PROFESSIONNELS : GARDEZ UN TEMPS D'AVANCE SUR LA CONCURRENCE "



Professionnel du SAP, vous faites bénéficier à vos clients particuliers de l'abattement fiscal de 50% du montant sur vos prestations.

Savez-vous qu'il existe un second avantage fiscal ?

Dans le même cadre, il existe en effet une disposition méconnue :
la possibilité de déduction pour les professionnels.

Ceci représente une opportunité pour vous, pour vos clients ainsi qu'une opportunité de d'accroître votre activité.

Seuls les auto-entrepreneurs et les micros entreprises ne peuvent en bénéficier.

" GARDEZ VOTRE CLIENTÈLE ET DEVELOPPEZ EN UNE NOUVELLE "



Qu'est-ce que prévoit cet avantage ?

Pour développer le secteur du service à la personne, la loi Borloo autorise chaque **professionnel à financer avec son compte professionnel jusqu'à 2301€ par an de services** qu'il pourra utiliser à **son domicile privé** (entretien de jardins, cours à domicile, ménage, ect) mais également **sur le lieu de travail** (coaching, assistance administrative etc).

Le chef d'entreprise peut également faire bénéficier de cet avantage à chacun de ses salariés (plafond annuel idem). **Toutes les activités de service à la personne sont éligibles** : elles seront réalisées au domicile du chef d'entreprise ou du salarié bénéficiant de l'avantage.





Quelle opportunité pour vous professionnels du SAP ?



En proposant cet avantage fiscal vous avez la possibilité de proposer vos services **à une clientèle à fort pouvoir d'achat** (chef d'entreprise, profession libérale) et **de toucher plus facilement des prospects** en vous démarquant.



Grace au **réseau** de notre coopérative, vous accédez à une base de consommateur de vos services et **Unipros devient un apporteur d'affaire.**



Vos clients professionnels, en bénéficiant de cet avantage, en parleront à leurs confrères et connaissances ce qui **augmentera votre base de prospects touchée.**

" TOUCHEZ UNE CLIENTÈLE A FORT POUVOIR D'ACHAT"



Pour votre client professionnel les sommes dépensées en service à la personne c'est :

-  Le droit à un **crédit d'impôt de 25%** IR ou IS
-  Des sommes **non imposables**
-  Des sommes **déductibles du bénéfice imposable**
-  **Aucune charge sociale**

A noter : ces dépenses ne sont pas considérées comme un avantage en nature, ni comme une rémunération et ne sont pas soumises à cotisations ni contributions sociales.

" UN AVANTAGE FISCAL EN SYNERGIE AVEC VOTRE ACTIVITÉE "



Comment Unipros vous accompagne ?

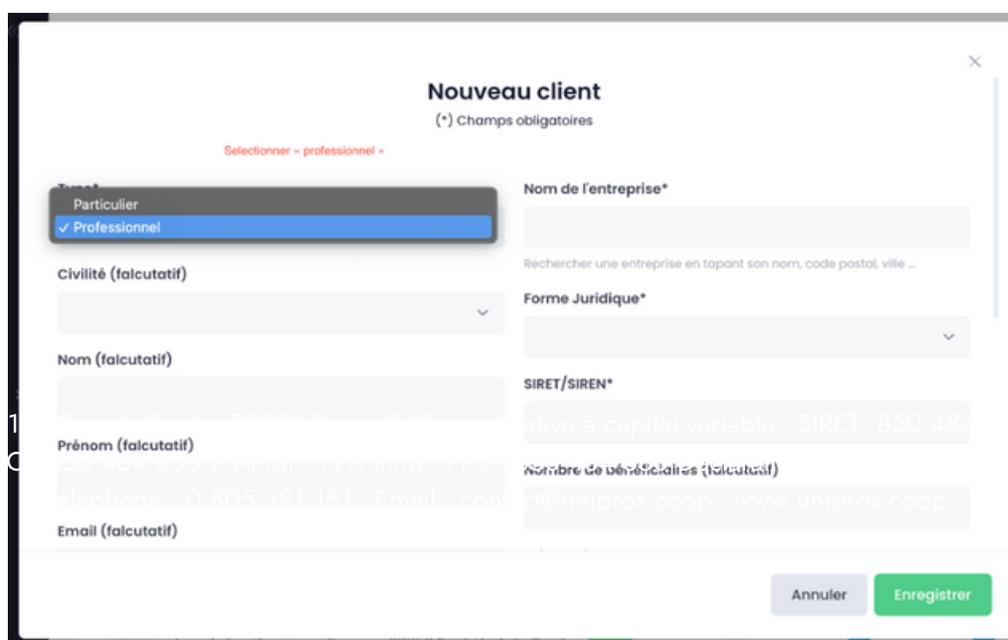
-  Vous développez un **nouveau secteur d'activité à domicile** ex:
Nettoyage industriel et ménage à domicile,
-  Vous **ne changez pas votre organisation**, vos modes de facturation et outils administratifs restent les memes
-  Vous avez **un avantage concurrentiel** dans lequel votre coopérative vous guide et vous accompagne
-  Le bouche à oreille vous apporte **une clientèle de chefs d'entreprise** à fort pouvoir d'achat.

" VOUS DEVELOPPEZ UN NOUVEAU SECTEUR D'ACTIVITÉ"

Comment établir votre facture ?

Lors de la **création de votre client** vous n'avez qu'à sélectionner « **professionnel** » et remplir les **champs automatiquement disponibles**. Lorsque vous établirez vos devis / factures elles seront à établir au **nom de l'entreprise concernée**.

Le plafond de dépenses disponible sera **automatiquement calculé en fonction du nombre de personnes bénéficiaires** (nombres d'employés sélectionnés lors de la création du client).



Nouveau client
(* Champs obligatoires)

Selectionner - professionnel -

Type de client
Particulier
✓ Professionnel

Nom de l'entreprise*
Rechercher une entreprise en tapant son nom, code postal, ville ...

Civilité (facultatif)

Forme Juridique*

Nom (facultatif)

SIRET/SIREN*

Prénom (facultatif)

Nombre de bénéficiaires (facultatif)

Email (facultatif)

Annuler Enregistrer



SA LEROY MERLIN FRANCE

Actif

Siren

384560942

Nom Prénom

CHAUVIN Bastien

Adresse

142 Rue de Rivoli
75001 PARIS

Email

bastien@unipros.coop

Téléphone

600000000

Date inscription

06/01/2022 19:48

Dernière connexion

04/07/2022 11:32

Bénéficiaire(s)

10 bénéficiaire(s) 1830€/An

CESU professionnel

Plafond de dépenses
disponible

Plafond de dépense 2022 : 18300 €

Montant 2022 disponible : 18300 €





Nous espérons que ce dispositif vous permettra de toujours plus **développer vos opportunités de business** avec **Unipros à vos côtés.**

Pour toutes questions ou renseignements supplémentaires, appelez-nous au:

0805381161

**Service & appel
gratuits**